

CH_VB 87.337 vom 9. Oktober 1987

Bundesverwaltung, 1987-10-09, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_87.337

FR: CH_VB 87.337 du 9 octobre 1987

IT: CH_VB 87.337 del 9 ottobre 1987

Erwägungen

E. 9

octobre 1987 Aus diesem Grund fragen wir den Bundesrat, ob er bereit ist, -dem neuen Forstgesetz Priorität einzuräumen; - bis zur Inkraftsetzung des neuen Gesetzes eine Uebergangslösung zu treffen. Diese Uebergangslösung sollte die Waldbesitzer dazu bewegen, unverzüglich mit den dringendsten Pflege- und Unterhaltsarbeiten zu beginnen, und es der Holzwirtschaft ermöglichen, den Verpflichtungen, die sich aus dem Zustand der Wälder ergeben, nachzukommen. Texte de l'interpellation du 11 mars 1987 Les résultats de l'inventaire forestier national confirment les estimations des experts selon lesquelles la forêt suisse souffre d'une sous-exploitation considérable. Selon une évaluation prudente, l'exploitation annuelle devrait passer de 4 à 6,7 millions de m³ pour améliorer la répartition des classes d'âges anormalement élevée. La préparation d'une nouvelle loi forestière et la consultation lancée sur l'avant-projet ont suscité l'espoir chez les propriétaires de forêts de pouvoir compter, à partir de 1990, sur une participation des pouvoirs publics aux frais non rentables provenant des soins apportés aux forêts et des travaux de rajeunissement. La Confédération et les cantons devront, selon toute vraisemblance, prendre en charge, à l'avenir, les prestations des propriétaires de forêts réalisées en faveur de l'ensemble de la communauté. A court terme, les discussions au sujet de la loi forestière ont pour conséquence que les propriétaires diffèrent encore les travaux d'entretien déficitaires. Il s'ensuit un affaiblissement des infrastructures en même temps qu'une dégradation de l'état sanitaire des forêts. La réduction de sa vitalité provoque une résistance amoindrie des arbres aux parasites et aux infections. En outre, l'insécurité juridique alourdit le marché du bois déjà fortement perturbé par les importations. Il en résulte, pour l'industrie de première transformation, un approvisionnement plutôt précaire alors même que l'état physiosanitaire des forêts comme la réalisation du programme d'impulsion exigeraient un marché plus dynamique. Nous devons, par tous les moyens, empêcher que les unités de production se transforment, sous la pression du marché, en entreprises de négoce et d'importation. Une telle évolution serait catastrophique pour les finances fédérales car, alors, tous les frais d'entretien de la forêt devraient être supportés par les pouvoirs publics. Il est urgent d'intervenir avant que cette évolution ne soit irréversible. C'est la raison pour laquelle nous demandons au Conseil fédéral s'il est prêt -à examiner la nouvelle loi forestière en toute priorité; -à trouver une solution transitoire en attendant la mise en vigueur de la nouvelle loi. Cette solution transitoire devrait inciter les propriétaires de forêts à entreprendre sans délai les soins cultureux les plus urgents et permettre à la filière bois de faire face à ses obligations découlant de l'état de l'aire boisée. Mitunterzeichner — Cosignataires: Aliesch, Ammann-Bern, Aregger, Aubry, Berger, Borei, Cincera, Columberg, Cottet, Dubois, Etique, Flubacher, Früh, Geissbühler, Gloor, Graf, Grassi, Mari, Hofmann, Jeanneret, Kohler, Kühne, Künzi, Loretan, Martin, Massy, Müller-Aargau, Nef, Nussbaumer, Gehen, Perey, Pfund, Rime, Rutishauser, Savary-Fribourg, Savary-Vaud, Schmidhalter,

Schnyder-Bern, Schule, Schwarz, Soldini, Steinegger, Thévoz, Tschuppert, Villiger, Wanner, Weber-Schwyz, Wellauer, Wyss, Zwingli (50) Schriftliche Begründung - Développement par écrit L'auteur renonce au développement et demande une réponse écrite. Schriftliche Stellungnahme des Bundesrates vom 15. Juni 1987 Rapport écrit du Conseil fédéral du 15 juin 1987 Le Conseil fédéral est conscient des multiples problèmes que pose la forêt suisse et considère que la révision de la loi en vigueur sur la police des forêts est une condition importante du maintien d'une économie forestière productive et donc aussi de l'intensification de l'entretien et de l'exploitation de la forêt suisse. Il respecte donc la priorité de cette révision. Il prendra connaissance des résultats de la procédure de consultation et décidera de la future marche à suivre encore avant les vacances d'été. Au cours des 20 dernières années, le volume des bois exploités dans les forêts suisses a passé avec quelques fluctuations de 3,5 à 4 millions de m³; 4,1 millions de m³ en 1985, 4,2 millions de m³ en 1986 selon les premières estimations. La «Conception globale d'une politique suisse en matière d'économie des forêts et du bois» (1975) estimait déjà à 5 à 7 millions de m³ le volume d'exploitation potentiel. Le Conseil fédéral partage l'avis de l'interpellateur, selon lequel une augmentation de l'exploitation annuelle de bois devrait être envisagée si l'on veut garantir durablement les fonctions de la forêt. Les résultats de l'inventaire forestier national attendus encore en 1987 montreront l'ampleur qu'une telle augmentation peut prendre. Les mesures transitoires suivantes feront leur effet et contribueront directement ou indirectement à l'entretien et à l'exploitation des forêts en attendant que la nouvelle loi forestière puisse être mise en vigueur: -L'arrêté fédéral du 4 mai 1984 (AF; RS 921.515) sur des subventions à des mesures extraordinaires contre les dégâts aux forêts (1984 à 1988); - La nouvelle catégorie de projets «Restaurations sylvicoles» qui, depuis le 1er avril 1986, permet le subventionnement de mesures sylvicoles dans les régions de montagne (sur la base de la motion Lauber 84.436); - Le programme Sanasilva, qui vise essentiellement à une surveillance de grande envergure de l'état de santé de la forêt; - Le programme d'impulsion «bois», qui permettra de mettre en évidence les moyens d'améliorer la mise en valeur du bois indigène et d'encourager leur réalisation. Le programme national de recherche «bois» fournit d'autres renseignements précieux, de même que les établissements d'enseignement et de recherche «traditionnels», qui étudient intensément la nouvelle situation. Les subventions allouées par la Confédération à l'économie forestière se présentent de la manière suivante: Total subvention fédérale dont: - AF' - restauration sylvicole Compte 1986 Fr.' 100 31 2 3 Budget 1987 Fr.' 130 38

E. 11

1988 Fr.' 145 — 30 19 Plan financier 1989 Fr.' 170 30 25 1990 Fr.' 190 30 30 1991 Fr.' 200 30 40 ' Somme approximative en millions de francs. 1 A condition que le Parlement prolonge la validité de l'AF au-delà de 1988. 2 Calculée sur la base de 1,2 million de m³ de bois subventionné en 1986, la subvention fédérale s'élève à Fr. 26- par m³. Il s'ajoute à cela une subvention des cantons de grandeur comparable. 3 Projets seulement approuvés, pas encore de versements. Le Conseil fédéral est disposé à épuiser toutes les possibilités offertes par la loi sur la police des forêts et l'arrêté fédéral sur des subventions à des mesures extraordinaires contre les dégâts aux forêts et à mettre à disposition des moyens nécessaires. Il envisage de proposer la prorogation de l'arrêté fédéral. En ce qui concerne le champ d'application de l'arrêté fédéral, une modification de l'annexe de l'ordonnance permettra de relever le maximum des frais de récolte du bois subventionnés et de renoncer partiellement à une franchise. Les régions de feuillus potentiellement menacées seront en outre comprises dans ce champ d'application. En ce qui concerne les projets de restauration

sylvicole, le

9. Oktober 1987 N 1481 Interpellation Ogi Conseil fédéral est en outre disposé à étudier la possibilité d'étendre le champ d'application au-delà des régions de pentes à forte déclivité, par exemple, aux régions menacées par des éboulements et l'érosion. Partant de l'idée que le Parlement souhaite également traiter en priorité la révision de la loi sur la police des forêts et vu l'état avancé des travaux relatifs à cette révision, le Conseil fédéral est d'avis que d'autres solutions transitoires pour stimuler la conservation de la forêt ne sont pas utiles à l'heure actuelle. Il renonce à des mesures directs dans le domaine du marché du bois étant donné le bon approvisionnement en bois de l'industrie indigène du bois à des prix ayant subi un léger fléchissement. Il est difficile de déterminer dans quelle mesure cette situation de l'approvisionnement avantageux pour l'industrie du bois est aujourd'hui déjà la conséquence du soutien accru des pouvoirs publics aux propriétaires de forêts. Les mesures au financement desquelles la Confédération participe, en particulier dans le domaine de la restauration sylvicole, ne porteront pleinement leurs fruits qu'après la réalisation des projets, c'est-à-dire au cours des deux à trois prochaines années. Le Conseil fédéral va charger le DFI de prêter une attention particulière aux effets de ces mesures. Des experts devront notamment être chargés d'analyser, en collaboration avec le Forum du Bois, les effets des instruments d'encouragement disponibles et prévus sur le marché du bois et sur l'approvisionnement en bois. Le Conseil fédéral attend en outre de cette étude des propositions en vue d'une augmentation de l'exploitation des bois. Le Conseil fédéral attend des propriétaires de forêts qu'ils appliquent une politique de vente active afin de mettre le bois, notre matière première indigène, sur le marché de manière aussi judicieuse que possible du point de vue économique. Le président: L'interpellateur n'est que partiellement satisfait de la réponse du Conseil fédéral. #ST# 87.424 Interpellation Ogi Sport- und präventivmedizinische Forschung Médecine sportive. Développement de la recherche Wortlaut der Interpellation vom 3. Juni 1987 Im Rahmen des in breiten Kreisen vorhandenen Umdenkens im Sinne: Weg vom passiven Vertrauen in das «Therapieren von Krankheiten» hin zu einem aktiven Engagement zur Verbesserung von Gesundheit und Lebensqualität verdient die wissenschaftlich einwandfreie Klärung der Möglichkeiten und Grenzen von regelmässiger physischer Aktivität, insbesondere Breitensport zur individuellen Gesundheitsförderung, mehr Beachtung. Im Bereich der sportmedizinischen Forschung steht die Schweiz - im internationalen Vergleich - eher schlecht da. Was die gesundheitliche Bedeutung von physischer Aktivität betrifft, so darf von der (in ausländischen Studien erhärteten Tatsache) ausgegangen werden, dass das regelmässige aktive Betreiben von Sport beispielsweise die Häufigkeit von Herz-Kreislauf-Krankheiten zu senken vermag. Andererseits lassen Zahlen von sportbedingten Unfällen ebenfalls aufhorchen. Die Präventivmedizin wäre die «Schlüsseldisziplin» zur Beurteilung des noch zu wenig geklärten, gesundheitlichen Nutzen-Schaden-Verhältnisses von regelmässiger physischer Aktivität, und sie könnte deshalb die Rolle des Breitensports als Kostentreiber oder -sparer erhellen. Präzisere Kenntnisse würden die bevölkerungsweite Empfehlung für vermehrte körperliche Bewegung und Sportbetätigung zur Gesundheitsförderung wesentlich erleichtern. In diesem Zusammenhang fragen wir den Bundesrat an: 1. Ist es sinnvoll, weiterhin Millionen- und Milliardenbeträge in unser patientenorientiertes Gesundheitswesen zu investieren, wenn die Möglichkeit besteht, einen Teil dieser Kosten durch richtiges präventives Verhalten, z. B. regelmässige Bewegung, weitgehend zu vermeiden? Müsste deshalb im Hinblick auf die Volksgesundheit in der sportmedizinischen Forschung nicht unbedingt mehr getan werden? 2. Inwieweit sind die in der

Schweiz vorhandenen Institutionen in der Lage, die anstehenden sport- und präventivmedizinisch relevanten Fragen zu formulieren und mit entsprechenden wissenschaftlichen Studienprojekten zu beantworten? Wer befasst sich in integrierter Weise mit den gesundheitlichen Auswirkungen des Breitensports? 3. Welche personellen und materiellen Mittel stehen heute für sportmedizinisch-wissenschaftliche Zwecke zur Verfügung? Wie, wo und nach welcher Priorität werden sie eingesetzt? Reichen sie nach Ansicht des Bundesrates aus? 4. Wie lautet der Auftrag der unter Ziffer 2 erwähnten Institutionen hinsichtlich sportmedizinisch-wissenschaftlicher Forschung? Wie wäre ein solcher Auftrag zu formulieren, um sicherzustellen, dass den anstehenden sport- und präventivmedizinischen Fragen, insbesondere in bezug auf Breitensport, der nötige wissenschaftliche Stellenwert beigemessen wird? 5. Ist der Bundesrat nicht auch der Ansicht, dass angesichts der Tatsache, dass annähernd die Hälfte der Schweizer Bevölkerung in irgendeiner Form aktiv Sport treibt, der sport- und präventivmedizinischen Forschung - nicht zuletzt aus Gründen der Prävention - ein grösserer Stellenwert zukommen müsste? Ist der Bundesrat bereit, die hierzu erforderlichen materiellen und personellen Mittel rasch bereitzustellen? In welcher Form? Texte de l'interpellation du 3 juin 1987 De plus en plus de gens croient qu'il faut remplacer le recours passif au traitement thérapeutique des maladies par un engagement actif dans l'amélioration de la santé et de la qualité de vie. Il vaudrait donc la peine d'examiner scientifiquement les possibilités et les limites de l'activité physique régulière et en particulier du sport à cet égard. La Suisse n'est guère à la pointe de la recherche médico-sportive. Or, les études étrangères montrent que l'exercice physique régulier et la pratique du sport tendent à abaisser l'incidence des maladies cardiovasculaires. Par contre, la fréquence des accidents dus au sport donne aussi à réfléchir. La médecine préventive est le mieux à même d'évaluer le rapport, encore mal connu, entre les avantages et les inconvénients de l'activité physique régulière. Elle devrait pouvoir déterminer l'influence du sport de masse sur le coût de la santé. Des connaissances plus précises dans ce domaine permettraient d'étayer la recommandation fort répandue en faveur d'une pratique plus intensive du mouvement corporel et de la pratique du sport en vue de l'amélioration de la santé. A ce sujet nous posons les questions suivantes au Conseil fédéral: 1. Est-il sensé de continuer à investir des millions, voire des milliards, dans notre système sanitaire axé sur la thérapeutique, alors qu'il serait possible d'éviter au moins une partie de ces dépenses par un comportement préventif, notamment par la pratique régulière de l'activité corporelle? Ne devrait-on pas faire beaucoup plus en faveur de l'amélioration de la santé publique en intensifiant la recherche médico-sportive? 2. Jusqu'à quel point les institutions existant en Suisse sont-elles en état de formuler les questions pertinentes en matière de culture physique et de médecine préventive et d'y apporter une réponse par des projets de recherche adéquats? Qui a pour tâche d'examiner globalement les effets du sport de masse sur la santé? 3. Quelles sont les ressources actuelles dans le domaine de la recherche scientifique médico-sportive? Quelles en sont

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Interpellation Houmard Forstgesetz. Uebergangslösung Interpellation Houmard Loi sur les forêts. Solution transitoire In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1987 Année Anno Band III Volume Volume Session Herbstsession Session Session d'automne Sessione Sessione autunnale Rat Nationalrat Conseil Conseil national Consiglio Consiglio nazionale Sitzung

E. 14

Séance Seduta Geschäftsnummer 87.337 Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum
09.10.1987 - 08:00 Date Data Seite 1479-1481 Page Pagina Ref. No 20 015 804 Dieses
Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der
Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de
l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino
ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte
Originaltext. Quellen-URL siehe oben.